

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Létrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Documents Officiels.

DÉCRET.

Art. 1^{er}. — Les préfets organiseront immédiatement en compagnies de gardes nationaux mobilisés :

1^o Tous les volontaires qui n'appartiennent ni à l'armée régulière, ni à la garde mobile ;

2^o Tous les Français de 21 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, résidant dans le département.

Art. 2. — Ceux qui sont appelés à faire partie de l'armée active appartiendront à la garde nationale mobilisée jusqu'au jour où le ministre de la guerre les réclamera pour le service de l'armée.

Art. 3. — Les préfets soumettront immédiatement les gardes nationaux mobilisés aux exercices militaires.

Art. 4. — Les compagnies de gardes nationaux mobilisés pourront, leur organisation faite, être mises à la disposition du ministre de la guerre.

Art. 5. — Les préfets pourront, si les armes manquent pour l'armement des gardes nationaux mobilisés, réclamer les armes des gardes nationaux sédentaires, et, au besoin, requérir toutes armes de chasse et autres.

Art. 6. — Le secrétaire-général représentant le ministère de l'intérieur, pour les services administratifs, est chargé de l'exécution du présent décret.

Tours, 29 septembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale, Considérant, que depuis sa fondation jusqu'en 1802, le chef-lieu du département de la Vendée a porté le nom de la Roche-sur-Yon ; Considérant que des préoccupations politiques ont seules motivé l'adoption d'appellations diverses, qui ont changé avec chaque dynastie,

Considérant qu'il convient de restituer à la ville son nom traditionnel ;

Décrète :

La ville de Napoléon-Vendée reprendra le nom de la Roche-sur-Yon.

Tours, le 27 septembre 1870.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

Suivant une dépêche qui pourrait malheureusement se trouver contredite d'un moment à l'autre, les Prussiens n'ont pas jugé à propos d'entrer dans Orléans ; suivant une autre dépêche, les troupes ennemies qui ont « entouré » Orléans ne s'élevaient pas à plus de 8 ou 10,000 hommes.

Ce seraient là les « forces considérables » devant lesquelles nos généraux auraient cru

devoir se retirer, laissant à la merci des envahisseurs une ville pleine de richesses et d'approvisionnements de toutes sortes, une ville qui possédait certainement plusieurs milliers de gardes nationaux et où l'on aurait pu concentrer en quelques heures au moins 5 ou 6,000 soldats et peut-être le double de gardes mobiles, sans compter plusieurs centaines de ces brillants francs-tireurs qui promènent depuis trois jours dans Tours leur tournure guerrière et leurs uniformes pittoresques !

Quelque chose de plus étonnant encore, — si c'était vrai, — c'est cette nouvelle, donnée par l'Agence Havas, qu'au cas où les 10,000 Prussiens qu'on a vus à Orléans pousseraient plus avant vers le Sud, la Délégation gouvernementale aurait résolu de transporter sa résidence dans quelque ville du Midi, — probablement à Bordeaux.

Nous n'avons aucun renseignement particulier sur ce qui se passe dans les conseils du Gouvernement ; mais nous n'hésitons pas à déclarer que l'Agence Havas a dû être mal informée.

Le Gouvernement a trop de souci de sa dignité pour accepter, sans nécessité pour le bien du pays, ce rôle de Juif errant et pour se laisser chasser de province en province par quelques poignées de uhlands.

Le Gouvernement a trop de sollicitude pour les populations qui ont mis leur confiance en lui, pour livrer à l'ennemi l'une après l'autre, toutes les opulentes cités de la Touraine, pour lui abandonner sans résistance tout l'Ouest et tout le centre de la France.

Ce n'est pas à un gouvernement qui a rallié autour de lui tous les partis, en prenant ce beau titre de *Gouvernement de la défense nationale*, qu'il conviendrait de se retirer sans cesse devant l'ennemi sans essayer de se défendre nulle part.

Ce n'est pas à un gouvernement plein de vigueur et de sève, à un gouvernement jeune non-seulement par l'énergie vitalité des principes qu'il représente, mais encore par le caractère et par l'âge de la plupart de ses membres, qu'il s'agirait d'adopter des déterminations séniles et dignes tout au plus du gouvernement caduc auquel il a succédé.

La nouvelle donnée par l'Agence Havas nous paraît donc dénuée de tout fondement ; et nous ne l'aurions même pas communiquée à nos lecteurs, si nous n'avions craint que, reproduite par d'autres journaux, elle n'alarmât mal à propos les populations de la Touraine.

Une dépêche de St-Petersbourg signale l'arrivée de M. Thiers dans cette ville, où déjà, il a eu une entrevue avec le prince Gortschakoff.

Le séjour de M. Thiers à Saint-Petersbourg coïncidera avec la présence du général Ignatieff dans cette capitale. Ce fait ne laisse pas

d'être significatif, si l'on songe que le général Ignatieff est l'ami personnel du Czarewich, dont on connaît les sentiments anti-prussiens.

On annonce que M. de Castellane, consul général de France à Pesth, qui avait quitté Vienne avec l'intention de se rendre à Paris ; n'a pu traverser les lignes prussiennes et qu'il a dû rebrousser chemin à Versailles, bien qu'il fût muni d'un sauf conduit délivré par le ministre de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Vienne. M. de Castellane s'est replié sur Tours.

On assure, dit un télégramme de Berlin, du 28 septembre, que lorsque les négociations avec la Bavière seront terminées, l'Alsace et la Lorraine seraient placées, comme pays fédérés allemands, sous l'administration des autorités fédérées, exemptées provisoirement des charges militaires et représentées au parlement par une commission.

Une dépêche de Rome, du 28 septembre, porte que le vote du plébiscite aura lieu au scrutin secret par *oui* ou *non*.

Les Italiens sont entrés au château Saint-Ange. La tranquillité est complète.

LÉTRE DE VICTOR-EMMANUEL AU PAPE.

La *Gazette officielle* de Florence publie le texte de la lettre suivante adressée par Victor-Emmanuel au Pape :

« Très-saint Père,

« Avec une affection de fils, avec une foi catholique, avec une loyauté de roi, avec un sentiment d'Italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de périls menace l'Europe. A la faveur de la guerre qui désole le centre du continent, le parti de la révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace, et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

« Je sais, très-saint Père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements ; mais moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la péninsule et de la sécurité du Saint-Siège.

« Or, très-saint Père, l'état des populations gouvernées par Votre Sainteté et la présence parmi elles de troupes étrangères venues de lieux divers avec des intentions diverses sont

un foyer d'agitation et de périls évidents pour tous. Le hasard ou l'effervescence des passions peut conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, très-saint Père, d'éviter et d'empêcher.

« Je vois l'inéluctable nécessité, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que mes troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

« Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et mes forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines et l'inviolabilité du Souverain Pontife et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du Saint-Siège.

« Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir, égal au mien, d'éviter tout conflit et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza di San Martino, qui lui remettra cette lettre et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront le mieux devoir conduire au but désiré.

« Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Eglise et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance, qui n'a jamais pu s'éteindre de votre cœur, envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Votre Sainteté, en délivrant Rome de troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Eglise et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre comment on peut gagner de grandes batailles et remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

« Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect.

« De Votre Sainteté le très-humble, très-obéissant et très-dévoûé fils.

» VICTOR-EMMANUEL.

» Florence, 8 septembre. »

Vendôme, 27 septembre.

Le bruit court qu'une bataille aurait eu lieu non loin de Versailles.

L'ennemi en traversant un pont aurait été attaqué par les nôtres, qui lui auraient fait subir de grandes pertes, et qui auraient notamment détruit trois régiments de cavalerie.

On ajoute enfin que Versailles aurait été repris.

N. B. Nous ne donnons cette dépêche qu'à titre de vagues renseignements et sous toutes réserves. Nous ferons remarquer, toutefois, que le même bruit nous revient de deux sources différentes.

Fontainebleau, 27 septembre, 3 h.

L'ennemi a complètement évacué Fontainebleau ce matin. La ville n'a été frappée d'aucune contribution de guerre, contrairement à ce qui a été dit; mais elle a dû supporter de lourdes réquisitions en vivres, fourrages, et fournitures de toute sorte.

Les forces ennemies, au nombre d'environ 5,000 hommes qui ont traversé et occupé Fontainebleau, appartiennent au corps du prince Albert; ce dernier semble avoir passé, se dirigeant sur Malherbes, où une partie des troupes l'ont suivi, tandis que le reste a pris la direction de Paris par Chailly.

Un poste prussien, placé à la Chapelle-la-Reine pour intercepter les communications, a été attaqué dans la nuit du 26 par des francs-tireurs, qui en ont tué un et fait les deux autres prisonniers.

Beaugency, 27 septembre, 4 h. 45 soir.

Un corps d'armée prussien de 8 à 10,000 hommes entoure Orléans; mais une partie seulement de ces forces marche directement sur la ville, tandis que le reste se porte sur Ingré, s'écartant de la voie ferrée d'environ 4 kilomètres.

La Ferté, 28 septembre 1870.

D'après les renseignements fournis par la Préfecture, les Prussiens, au lieu d'entrer à Orléans, auraient fait un mouvement de retraite. Un prisonnier relâché a rapporté qu'au moment où le prince Albert se disposait à entrer à Orléans, il aurait reçu une dépêche, qui aurait modifié ses dispositions. Nous rentrons à Orléans.

Nous trouvons dans un journal de Tours une nouvelle que nous reproduisons sous réserves, malgré le désir que nous avons de la voir se confirmer. Voici cette nouvelle :

« Le bruit court qu'un combat très-important aurait eu lieu près de Versailles; les Prussiens auraient subi des pertes considérables, et trois de leurs régiments de cavalerie auraient été abimés.

« Versailles aurait été repris par nos troupes. Nous n'accueillons ces nouvelles que sous toute réserve, bien que le bruit nous en arrive de divers côtés.

« Fontainebleau a été évacué par l'ennemi.

« On évalue à 10,000 hommes, 10 canons et deux mitrailleuses, les pertes des Prussiens dans ces derniers jours. »

Le Journal du Loiret, du 28, nous apporte les avis suivants :

Un combat glorieux pour les mobiles du Loiret a eu lieu hier à la Croix-Briquet, entre Artenay et Chevilly. Voici les renseignements qu'on nous donne à ce sujet :

« Quatre cents cavaliers prussiens venaient de rencontrer et d'attaquer 150 dragons et hussards français.

« Le capitaine Rose, à la vue de cet engagement, fait placer les mobiles de sa compagnie (la 8^e du 5^e bataillon), dans une dépression du terrain. Pour dissimuler leur présence, ils ont ordre de se tenir couchés sur le sol.

« Le capitaine de hussards avise le capitaine Rose que s'il doit se retirer, il amènera l'ennemi dans cette direction. Les cavaliers français, cédant au nombre, parurent bientôt à l'endroit

où les mobiles étaient en embuscade. Alors ceux-ci se lèvent tout-à-coup et reçoivent par une décharge bien nourrie les Prussiens lancés de toute la vitesse de leurs chevaux.

« L'ennemi déconcerté tourne bride : il est en fuite.

« Plusieurs Prussiens et cinq ou six chevaux étaient restés sur le terrain.

« Le combat fini, le capitaine de hussards vint féliciter de leur sang-froid et de leur énergique attitude le capitaine Rose et ses braves mobiles :

« Vous nous avez sauvés, leur dit-il; grâce à vous, Chevilly n'aura pas été envahi. »

« Honneur donc à nos mobiles ! Ils ont montré hier, devant un corps de cavalerie qui chargeait avec impétuosité, une bravoure qu'envieraient d'anciens soldats. »

STRASBOURG.

Les journaux anglais publient les télégrammes suivants :

« Cologne, 23 septembre (source prussienne).

« Le théâtre de Strasbourg a été incendié par un obus qui a causé une conflagration terrible. Il y a eu 200 victimes, dont la plupart étaient des femmes. »

Les renseignements suivants ont été envoyés au Daily-News par son correspondant spécial à Carlsruhe :

« Je viens de visiter les travaux devant Strasbourg. Sur la rive gauche du Rhin, les fortifications sont maintenant serrées de près par les batteries ennemies qui entretiennent un feu bien nourri et destructeur. Le retour de la place est intermittent et cependant parfois très-vigoureux. La cité est presque toujours entièrement couverte de fumée. La plus grande partie des fortifications n'est qu'une masse informe de ruines. On a ouvert une brèche praticable, et l'on croit que la ville sera prise le jour où le général Werder voudra sacrifier au moins deux mille hommes. Le fossé large et profond est l'obstacle le plus sérieux. On fait des préparatifs pour détruire les magasins intérieurs, au moyen de nitro-glycérine qui sera jetée à l'aide de ballons.

« Le télégraphe de campagne est établi dans la troisième parallèle.

« Tous les travaux de siège sont maintenant en communication entre eux et avec le quartier-général.

« Mulhouse est occupée par les Allemands. Toute la Haute-Alsace, à l'exception de Belfort Schelestadt, Neuf-Brissach et quelques autres places est entre leurs mains.

« La maladie des bestiaux sévit très-cruellement dans le vicomté et autour de Wissembourg, mais la Basse-Alsace n'en est pas atteinte. Les paysans disent que c'est un mal plus terrible que la guerre. »

Belfort, 27 septembre, 6 h. 50 du soir.

Le général commandant supérieur au ministre de la guerre à Tours.

Je reçois de Schelestadt la dépêche suivante :

Le bruit court que, à l'assaut donné à Strasbourg le 24, l'ennemi aurait été repoussé avec de grandes pertes.

Un bataillon de Polonais aurait déserté avec armes et bagages et serait entré en ville avec les assiégés.

Strasbourg est assiégé par des troupes d'un ordre inférieur, qu'on estime à 40,000.

Tours, 29 septembre.

Une télégramme du consul à Bâle, en date du 28 au soir, dément catégoriquement le bruit répandu la veille de la reddition de Strasbourg.

La vérité est que, dans cette journée du 27, les défenseurs de la place ont repoussé trois assauts et que l'ennemi a subi de grandes pertes.

LA SITUATION DE METZ.

On écrit de Suisse au Salut public de Lyon :

« Autour de Metz, le pays présente le ta-

bleau de la désolation et de la ruine. C'est lugubre à voir. La terre est toute nue, labourée par les boulets, piétinée par les canons et les chevaux. Il n'y a plus un arbre, plus un brin d'herbe. Les jours de pluie, c'est un désert de boue. Les Prussiens, qui n'ont pas de tentes, souffrent horriblement, et les maladies les déciment.

« Le maréchal Leboeuf, dans les batailles du 16 et du 18, a vainement cherché la mort. Avant le combat, il a mis toutes ses décorations, et, en grand uniforme, il a voulu marcher un des premiers au feu. Les balles pleuvaient autour de lui, les officiers tombaient à ses côtés, lui seul n'a pas eu une égratignure. Il a hautement avoué qu'il n'avait pas osé dire à l'empereur qu'il n'était pas prêt. »

Neufchâteau, le 27 septembre 1870, minuit 20 minutes.

Le sous-préfet au ministre de l'intérieur à Tours.

Une personne sortie de Toul depuis la capitulation me donne sur cet événement les détails qui suivent :

Vendredi, vers 7 heures du soir, le feu de la place était éteint par une artillerie de quatre-vingts pièces ennemies, parmi lesquelles se trouvaient en majeure partie des pièces de siège de 24 venues d'Allemagne, et des mortiers de 27. Les batteries de brèches étaient faites à 60 mètres de la place. Les ponts-levis de la porte de France étaient brisés.

En présence de cette situation et sur les instances répétées de la municipalité qui suppliait respectueusement qu'on évitât à la ville, qui a beaucoup souffert, les horreurs d'un assaut devenu inévitable et imminent (les Prussiens ont déclaré après la capitulation qu'il devait avoir lieu à 4 heures le lendemain matin), le commandant de place, M. Huck a fait arborer le pavillon parlementaire, et la capitulation a été signée le 25 à 4 heures du soir.

Les officiers ont été à leur choix faits prisonniers sur parole ou dirigés sur l'Allemagne. La garnison a été faite prisonnière de guerre. Les propriétés particulières seront respectées. Tout le matériel, les vins et les approvisionnements de toute sorte sont tombés aux mains de l'ennemi.

A LA GARDE NATIONALE, A LA GARDE MOBILE, AUX TROUPES DE LA GARNISON DE PARIS.

Dans le combat d'hier (19 septembre) qui a duré presque toute la journée et où notre artillerie, dont la solidité ne peut être trop louée, a infligé à l'ennemi des pertes énormes, des incidents se sont produits que vous devez connaître dans l'intérêt de la grande cause que nous défendons en commun.

Une injustifiable panique, que n'ont pu arrêter les efforts d'un excellent chef de corps et de ses officiers, s'est emparée du régiment provisoire des zouaves qui tenait notre droite. Dès le commencement de l'action, la plupart des soldats se sont repliés en désordre dans la ville et s'y sont répandus en semant l'alarme. Pour excuser leur conduite, ces fuyards ont déclaré qu'on les avait menés à une perte certaine, alors que leur effectif était intact et qu'ils étaient sans blessures; qu'ils avaient manqué de cartouches, alors qu'ils n'avaient pas fait usage, je l'ai constaté moi-même, de celles dont ils étaient encore pourvus; qu'ils avaient été trahis par leurs chefs, etc. La vérité, c'est que ces indignes ont compromis, dès son début, une affaire de guerre dont, malgré eux, les résultats sont considérables. D'autres soldats d'infanterie de divers régiments se sont joints à eux. Déjà les malheurs que nous avons éprouvés au commencement de cette guerre avaient fait refluer sur Paris des soldats indisciplinés et démoralisés qui y portent l'inquiétude et le trouble, et échappent, par le fait des circonstances, à l'autorité de leurs chefs et à toute répression.

Je suis fermement résolu à mettre fin à de si graves désordres. J'ordonne à tous les défenseurs de Paris de saisir les hommes isolés, soldats de toutes armes ou gardes mobiles qui errent dans la ville en état d'ivresse, répandent des propos scandaleux et déshonorent par leur attitude l'uniforme qu'ils portent.

Les soldats et gardes mobiles arrêtés seront conduits à l'état-major de la place, 7, place Vendôme; les habitants arrêtés dans le même cas, à la préfecture de police.

Il seront traduits devant les conseils de guerre qui jugent en permanence, et subiront la rigoureuse application des dispositions ci-après édictées par la loi militaire.

Art. 215. Est puni de mort tout militaire qui abandonne son poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés.

Art. 218. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui refuse d'obéir lorsqu'il est commandé pour marcher à l'ennemi.

Art. 240. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout pillage ou dégât de denrées, marchandises ou effets, commis par des militaires en bandes, soit avec armes ou à force ouverte, soit avec violence envers les personnes.

Art. 253. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui détruit des moyens de défense, approvisionnements en armes, vivres, munitions, etc., etc.

C'est un égal devoir pour le gouverneur de défendre Paris qui va subir directement les épreuves du siège et d'y maintenir l'ordre. Par les présentes dispositions, il associe à son effort tous les hommes de cœur et de bon vouloir dont le nombre est grand dans la cité.

Paris, le 20 septembre 1870.

Le Président du Gouvernement,
gouverneur de Paris,
Général Trochu.

LE SECOND BALLON DE PARIS.

Rapport de M. Lutz.

Je suis parti de Paris dimanche 25 courant; à dix heures et demie du matin, en ballon. Temps splendide, mais pas de vent. Obligé de monter pour chercher un courant, absence de courant dans les régions élevées (4,500 m.); obligé de redescendre pour chercher entre 800 et 1,000 m. — Trouvé un faible courant, mais, pour se maintenir, perte de lest. Chargé de quatre sacs de dépêches, je n'avais que peu de lest. Plané sur le Mont-Valérien environ 40 minutes. Repris par un léger courant, j'ai pu gagner la forêt de Saint-Germain, que j'ai traversée par le milieu à peu près. Plané sur la plaine qui précède Triel; plus de lest, chute rapide. Obligé de lancer par-dessus bord, banquettes, accessoires. Continue à tomber. Obligé de laisser tomber les sacs de dépêches. Je me relève un peu. Je laisse tomber le guide-Rapp. Des paysans ont vu tomber les sacs; ils se sont empressés de courir les ramasser pour les soustraire à l'ennemi, dont les lignes étaient à quelques minutes seulement. Je traverse la Seine près de Vernouillet. J'ouvre la soupape. Les paysans s'emparent du guide-Rapp et se conduisent comme de braves et dignes enfants de la France. Je laisse tomber l'ancre et j'opère une heureuse descente.

Je remets immédiatement ce qui me restait de dépêches à quelques hommes qui s'empressent de les porter à la poste de Meulan. Rien de perdu. Voyage périlleux, mais point d'accidents.

Les mêmes paysans qui ont aidé ma descente m'emportent plutôt qu'ils ne me conduisent chez le curé, où j'ai été travesti en un clin-d'œil en toucheur de bœufs d'une belle venue.

J'avais apporté trois pigeons voyageurs. J'en ai renvoyé deux à Paris, et laissé des instructions pour le troisième à M. Bonnet, notaire, fils du maire de Triel. On m'engage à partir aussi rapidement que possible. Je prends une gorgée de vin et je file sur Triel. Je tra-

verse la Seine en bachot. Le maire avait fait préparer une voiture, je m'y installe, et nous filons ventre à terre sur Meulan, où déjà les dépêches étaient arrivées et où l'on faisait lecture de l'un des numéros du *Moniteur* que j'avais apportés. Sans m'arrêter, je continue sur Mantes, où je suis obligé de laisser ma voiture. Plus de ponts nulle part; je suis obligé de traverser la Seine avec une barque. A Mantes, j'ai vu le maire. Le sous-préfet s'est empressé de fuir sous prétexte de quelques coups de canon dont le bruit l'importunait. On ne l'a pas revu. Je requiers une voiture, que le commissaire de police découvre à grand-peine, tant on a peur de se compromettre aux yeux de la Prusse en aidant un commissaire délégué du Gouvernement de la défense nationale. Je file sur Evreux, où j'arrive à trois heures du matin, mourant de faim et de froid. Le garçon de l'hôtel du *Grand-Cerf*, où je demande une chambre, me répond qu'on ne mandie pas à pareille heure. Je ne comprends pas; mais, en cherchant ma poche pour y prendre un louis; je sens la blouse déguenillée dont j'étais affublé, et je comprends. Je fais voir mon louis; on consent à me recevoir. Je vais donc pouvoir manger et dormir un peu. Je demande un morceau de viande froide. Les scrupules du garçon le reprennent, et je ne peux rien obtenir sinon un morceau de fromage et une bouteille de vin. J'engloutis le tout, et à force de mignardises au garçon, il me découvre un morceau de dinde froide.

Je rédige une dépêche et je me couche enfin à 5 heures du matin; à 7 heures, j'ai fait prévenir le préfet, qui s'est rendu chez moi. Nous causons et je lui remets une dépêche, qui était publiée un quart-d'heure après.

Je fais venir un tailleur, un chapelier, un chemisier, et je finis par me reconnaître, le garçon, le maître, toute la maison saluait bas après la visite du préfet.

Nos mobiles ont eu jeudi dernier à Saint-Denis, à Villejuif et à Meudon, de sérieux engagements; ils ont été de vrais soldats républicains. Ils ont pris 10 canons, 2 mitrailleuses et mis hors de combat environ 12,000 hommes à l'ennemi. Pertes insignifiantes chez eux; ils avaient eu le talent d'amener l'ennemi sous le feu des canons servis par l'artillerie de marine.

J'ai pu remarquer, à ma grande surprise, que tous les campements prussiens étaient déserts. Où peuvent-ils être allés? Mes pigeons ont informé Paris.

Le ministre des travaux publics, M. Dorian, prétend qu'on peut à la rigueur se passer de tabac; en conséquence il s'est emparé de la manufacture des tabacs, où il fait confectionner 1 million et demi de cartouches par jour.

Il a établi des ateliers de mitrailleuses, dont il a confié la direction au capitaine d'artillerie Potier, en même temps que la formation de compagnies de mitrailleurs.

Le gouvernement a fait distribuer les bastions en secteurs. Deux secteurs par bastion avec affectation spéciale aux bataillons de la garde nationale sédentaire. Si on bat la générale, chaque bataillon sait où il doit se rendre; un ordre parfait en résulte. Il a promis des chassepots à tous ceux qui seraient bien sages. Tous en auront.

Il a fait essayer les pompes à pétrole (à la muette), c'est effrayant. On a blindé, au moyen de sacs de terre, toutes les fenêtres du Louvre et on continue pour les autres monuments. Ordre admirable; mais il ne faudrait pas parler de paix: on serait écharpé en un clin d'œil. Les dispositions sont telles aujourd'hui, qu'on ne se contente plus de mourir en s'ensevelissant sous les ruines de Paris, on prétend qu'ils ne prendront rien, qu'il ne feront pas de ruines et qu'ils ne retourneront pas en Prusse, les Prussiens. Les Parisiens ont décidé qu'ils châtront l'arrogance de ces messieurs, et je suis convaincu qu'ils le feront. Du reste, des lettres trouvées sur des Prussiens, trois expriment un découragement profond. On leur avait promis une ville livrée à l'émeute par la

populace, et ils trouvent une ville digne des temps antiques.

Si maintenant les départements envoyaient tout ce qu'ils ont de disponible en hommes, bien ou mal armés, ce serait fini en quelques jours. Les Prussiens, pris entre Paris et les départements, seraient broyés. Comme ce n'est maintenant qu'une affaire de jours, les hommes envoyés par les départements pourraient se contenter de couper les routes au moyen de tranchées de 4 mètres de largeur sur 4 mètres de profondeur. La terre relevée formerait de bons épaulements par-dessus lesquels ils pourraient contempler les Prussiens manquant de tout. C'est ainsi que sont commencées les barricades à la naissance des rues, au chemin de Ceinture.

LUTZ (du Rhône),

Commissaire délégué du gouvernement de la défense nationale.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une lettre de Paris, apportée par le ballon, assure que les canonniers devant Saint-Cloud ont fait taire les canons prussiens.

Thionville et Longwy ont été ravitaillés.

— 400 Prussiens sont à l'hôpital de Coulommiers atteints de typhus. Les ressources de la ville de Coulommiers sont épuisées par les réquisitions.

— Il est positif que toutes les nouvelles reçues de Paris par la Délégation de Tours sont bonnes. Une série de combats livrés autour de Paris a été constamment à notre avantage.

Le général Trochu exprime la confiance de tenir ainsi pendant des mois!

— Le général de Lamotte-Rouge, qui commande l'armée de la Loire, a dû porter, mercredi, son quartier-général de Tours à Bourges.

— Le gouvernement continue de recevoir de fâcheuses nouvelles du Midi. L'attitude du parti démagogique est odieuse. Il ne néglige rien pour paralyser la défense nationale et servir par là les projets de nos envahisseurs. Ce sont des misérables, indignes de porter le nom de Français.

— Mardi soir a eu lieu à Tours une nouvelle conférence entre les membres du Gouvernement local et les commissaires délégués de Lyon et de Marseille. On nous assure que le résultat de cette entrevue a été des plus satisfaisants.

— Plusieurs francs-tireurs ont demandé à M. Glais-Bizoin l'autorisation de faire des réquisitions dans les localités situées sur leur passage. L'honorable membre de la Délégation gouvernementale a repoussé cette demande.

« En fait de réquisitions, a dit M. Glais-Bizoin, nous ne voulons ni le mot, ni la chose. Laissons ce procédé aux Prussiens. La République répudie tous les moyens violents. »

M. Glais-Bizoin a ajouté que les francs-tireurs recevront du Gouvernement des bons qui assureront à nos braves volontaires, partout où ils passeront et sans qu'il soit besoin de recourir à une procédure compressive et exceptionnelle, les vivres qui leur seront nécessaires.

— Le maréchal Bazaine a lancé un nouveau ballon. Malheureusement l'aérostat est tombé aux mains de l'ennemi, avec les correspondances qu'il contenait.

Quant à la nouvelle donnée par les dépêches prussiennes d'une demande de capitulation du maréchal, elle est formellement démentie.

— On lit dans le *Progrès*, de Lyon:

« Un de nos amis, qui arrive de Marseille, nous donne comme une nouvelle certaine qu'on vient découvrir à Marseille un dépôt de 48,000 chassepots appartenant à une maison d'exportation. »

Le conseil municipal de Marseille discute en ce moment la question de l'achat, question assez importante, car, il ne s'agit de rien moins

que d'une somme de 4 millions environ, et le budget de la ville n'est pas en état prospère. Qu'on achète vite néanmoins. Marseille est assez riche pour qu'on lui fasse crédit. »

— Les partisans du Gers sont vêtus de noir; ils portent la bannière à la tête de mort, et observent rigoureusement la loi du silence. Tous les commandements se font par signes. Ils sont cinquante excellents chasseurs, armés de la carabine Minié, et ont été équipés aux frais de leur chef, dont aucun d'eux ne connaît le nom.

— Le maréchal Mac-Mahon et sa femme sont arrivés à Wiesbaden.

On avait loué, dans cette ville, une maison pour les recevoir.

— Nous lisons dans l'*Impartial du Loiret*: « On n'a pas oublié que M. le général Ducrot, dont le nom est si sympathique aux Orléanais, est parvenu à s'échapper à travers les lignes prussiennes. »

Le moyen qu'il a employé nous est révélé par une personne digne de foi, et prouve un rare sang-froid.

Le général, après avoir erré plusieurs jours presque sans nourriture, est parvenu chez des paysans qui lui ont prêté un habillement complet. Ainsi travesti, M. Ducrot, qui avait quelque argent sur lui, a acheté des bœufs, qu'il est allé offrir aux Prussiens. Il a ajouté qu'il était à même de leur en procurer un nouveau convoi à d'excellentes conditions.

La proposition fut goûtée par l'ennemi, et, afin de faciliter les négociations au faux marchand de bœufs, un sauf-conduit lui fut délivré.

Le général, dès qu'il l'eut obtenu, s'empressa de partir; et, pendant que les Prussiens attendent encore leur convoi de bétail, il se dispose à leur faire payer cher leur erreur. »

— A Laval et à Châteaugontier, raconte l'*Union de l'Ouest*, le préfet et le sous-préfet avaient eu la fantaisie de voiler d'un crêpe noir le drapeau tricolore. Cet emblème funèbre n'a pas été du goût de la garde mobile qui s'est présentée en foule à l'administration, et a exigé l'enlèvement des draperies de deuil. Ce qui a eu lieu.

— Une décision du ministre de la guerre par intérim, en date du 25 septembre courant, a ajourné jusqu'à nouvel ordre la rentrée des classes du Prytanée militaire de la Flèche, rentrée qui devait avoir lieu le 10 octobre prochain.

On lit dans le *Phare de la Loire*:

M. Ch. Chevalier, demeurant à Nantes, quai de la Fosse, 74, a l'honneur d'informer les comités de défense des divers départements de l'Ouest qu'une maison anglaise, et dont il donnera l'adresse et le nom sur la demande qui lui en sera faite, lui propose à la vente et contre paiement comptant:

Armes.

1° 6 batteries d'artillerie de campagne toutes prêtes à rouler et à un prix très-modéré.

2° 18,000 fusils chassepots à 88 shillings l'un (le shilling vaut 1 fr. 25 c.).

3° 60,000 fusils Snider courts et longs avec sabres-baïonnettes de 72 à 77 shillings.

4° 100,000 fusils Enfield du gouvernement à 26 shillings.

5° 2,600 carabines d'artilleurs à 16 shillings.

6° 1,600,000 cartouches chassepots à 105 shillings le 1,000.

7° 2,800,000 cartouches Snider à 105 shillings le 1,000.

Provisions de campagne.

1° 600 tonnes biscuit de marine de 3 qualités.

2° 500 tierçons de bœuf salé.

3° 300 tierçons de bœuf salé d'Ecosse.

4° 100 barils porc salé anglais.

5° 10,000 boîtes de mouton et bœuf conservés d'Australie.

6° 10,000 boîtes saumon.

7° 304 cargaisons riz de l'Inde.

25,000 couvertures pour l'armée, 4,000 couvertures de voyage, prix très-modérés.

1,000 douzaines de chemises en flanelle de couleur, pure laine, à 31 sh. la douzaine.

20,000 douzaines de chemises coton-écru, à 21 sh. 6 la douzaine.

10,000 paires chausures à 5 sh. 10 la paire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Boulogny, major de l'Ecole de cavalerie, a été nommé commandant d'armes à Saumur.

M. Bury a donné sa démission de délégué faisant fonctions de maire de Saumur.

MM. Labiche et Combier ont été nommés, par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, délégués faisant fonctions de maire, en remplacement de MM. Bury et Lecoy.

M. Lecoy, nommé procureur de la République à Saumur, a pris aujourd'hui possession du Parquet, et a été installé à l'audience de ce jour.

On monte en ce moment au château de Saumur une grande quantité de cartouches pour fusils Chassepot.

5,000 de ces armes ont été envoyées en dépôt à Saumur. Leur destination n'est pas encore connue.

Il est passé hier soir à la gare de Saumur, un convoi de prisonniers prussiens, dirigés sur la Bretagne.

M^{me} H., qui s'est réfugiée à Saumur, a reçu de son mari, membre de la garde nationale sédentaire de Paris, une lettre fort intéressante sur l'engagement du 25. Nous devons à l'obligeance de M^{me} H. la communication de cette lettre, à laquelle nous empruntons l'extrait suivant, qui sera lu par tous avec le plus vif intérêt:

« Paris, 24 septembre 1870.

Ma chère H.

Comme les communications de Paris avec les départements sont coupées, je crains que ma lettre ne te parvienne pas. Mais hier matin, comme nous étions à l'exercice, le ballon-poste est passé au-dessus de notre tête, et m'a déterminé à t'écrire aujourd'hui.

Hier matin 23, la canonnade a commencé à 2 heures et demie et a duré jusqu'à 10 h. du matin. Les forts de Montrouge et de Bicêtre ont été attaqués. Mais il ont repoussé l'ennemi avec de grandes pertes: 12 à 15,000 tués, une grande quantité de blessés, 5,000 prisonniers environ, plus des canons, et 40 mitrailleuses.

Dans cette affaire, les mobiles se sont battus comme de vieux soldats.

L'évacuation du matériel de la Compagnie d'Orléans se fait avec rapidité. Trente locomotives ont déjà traversé Nantes, se dirigeant sur St-Nazaire.

Une nouvelle réunion, composée des préfets de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Vendée, de Maine-et-Loire et des départements de la Bretagne, s'est tenue à Rennes, et la ligue de l'Ouest pour la résistance à l'invasion a été déclarée constituée.

La *Chronique de l'Ouest* nous donne le texte des résolutions qui ont été prises dans cette séance. La base d'opérations militaires nous semble excellente. C'est la compagnie de volontaires composée de trente hommes seulement, nommant elle-même ses chefs, et agissant isolément, à moins que les circonstances n'exigent la réunion de plusieurs compagnies sous le commandement d'un chef supérieur. Les armes, l'équipement et l'armement des volontaires sont fournis par le départ-

tement où ils sont inscrits. Ils signent un engagement pour toute la durée de la guerre.

Voilà des forces considérables et immédiatement disponibles. N'est-ce pas ainsi qu'on devrait agir partout?

La ville du Havre, dit le *Courrier*, a voté un million pour armer et équiper les volontaires qui s'engagent dans les corps-francs. La municipalité prend à sa charge les familles des volontaires qui auraient besoin de secours.

M. Daru assistait à la grande réunion de la ligue de l'Ouest à Rennes. Il y aurait révélé que, dans les derniers jours de l'Empire, on avait acheté à l'Angleterre 400,000 chassepots. 200,000 seulement auraient été livrés. Où sont les 200,000 autres? On les demande pour armer la ligue de l'Ouest.

La Mayenne a voté pour la ligue de l'Ouest, 2,500,000 fr.; la Loire-Inférieure, 500,000 fr.; la ville de Nantes, 500,000 fr.; celle de Niort, 200,000 fr.

LES VOLONTAIRES DE L'OUEST.

M. de Cathelineau était parti pour Angers afin de recruter le corps de volontaires dont nous avons parlé.

Malheureusement, le Préfet de Maine-et-Loire et le Préfet de la Loire-Inférieure, ont cru devoir s'opposer absolument à toute tentative d'enrôlement et à la formation des volontaires de l'Ouest.

M. de Cathelineau a été obligé de revenir à Tours. Reçu par M. Laurier et par M. Crémieux, il leur a fait part de la situation qui lui était faite.

Le garde des sceaux a écrit alors aux deux Préfets de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure la lettre suivante, qui nous est communiquée par M. de Cathelineau lui-même.

« Tours, 28 septembre 1870.

» Chers Préfets,

» Laissez à Cathelineau, Stofflet et Queriaux, la mission qu'ils se sont donnée et que nous avons approuvée. Il ne s'agit en ce moment que de faire la guerre aux Prussiens; laissons toutes les opinions se réunir pour libérer notre sol sous le drapeau de la France.

» Les noms vendéens ne sont aujourd'hui qu'un souvenir de notre histoire, et vous comprendrez facilement, vous et nos chers amis républicains, l'abîme qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre beau drapeau de la révolution.

» Ne contrariez donc pas nos Vendéens de 1870. Que nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble sous nos couleurs nationales: ne nous fâchons pas de ce que des Français ca-

tholiques invoquent la sainte Vierge, pendant que des Français libéraux invoquent la sainte liberté.

AD. CRÉMIEUX. »

M. Laurier, de son côté, a écrit aux mêmes fonctionnaires ces quelques lignes chaleureuses et profondément patriotiques:

• Tours, 28 septembre 1870.

- Mon cher Henri,
- Mon cher Guépin,

» En présence des Prussiens, il n'y a plus de parti, il y a la France.

» M. de Cathelineau nous donne sa parole que son concours est loyal, dévoué à la patrie sans arrière-pensée.

» Accueillons ce courage, et au lieu de nous en défier, faisons-lui fête.

» A vous. C. LAURIER. »

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Attendu que l'un des moyens les plus efficaces pour s'opposer à la marche de l'ennemi, et spécialement des détachements de cavalerie qu'il pourrait envoyer dans le pays, est de créer sur les routes et chemins, à l'aide des arbres qui les bordent, des obstacles faciles à défendre,

Arrêtons:

Art. 1^{er}. — Tous les propriétaires riverains des voies publiques seront tenus, sur la réquisition qui leur en sera faite par les autorités civiles ou militaires et par les agents du service des ponts-et-chaussées ou du service vicinal, de laisser faire sur leurs propriétés l'abatage des arbres devant servir à l'établissement d'obstacles ou barricades sur les routes et chemins, ou tous autres travaux se rapportant aux tranchées à pratiquer sur les voies de communication.

Art. 2. — Les bois ainsi abattus restent la propriété des riverains sur le terrain desquels ils se trouvaient; ils en reprendront possession dès que l'autorité militaire croira devoir le permettre.

Art. 3. — Les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les conducteurs et piqueurs, agents-voyers et autres agents de l'administration des ponts-et-chaussées et du service vicinal, MM. les délégués du Comité de défense et commandants de la garde nationale sédentaire ou mobile sont autorisés, par le présent, à pénétrer sur les propriétés privées et à les occuper pour la réalisation des mesures ci-dessus prescrites.

Angers, le 27 septembre 1870.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

H. ALLAIN-TARGÉ.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

MM. les capitaines, officiers et sergents-majors, sont priés de se trouver samedi, 1^{er} octobre, à la Mairie, à 7 h. 1/2 du soir.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une personne qui a pu sortir de Paris avant-hier soir, 27 septembre, nous donne quelques nouvelles. L'avant-veille, deux régiments ba-

dois s'étaient révoltés à Versailles, ne voulant pas marcher au feu. On a fusillé 24 hommes.

Il y a dix mitrailleuses à vapeur terminées.

Le combat de Pierrefite paraît avoir été dé- cidément très-avantageux pour nous. Les Prussiens auraient beaucoup souffert.

Toutes les nuits, les approches des fortifica- tions sont éclairées par la lumière électrique.

Epernon, 29 sept., 12 h. 10 m. soir.

Employé à directeur-général, Tours.

Rambouillet a été évacué par les Prussiens; renseignements certains. On croit qu'ils se di- rigent sur Voves pour tourner Chartres.

Sous toutes réserves.

Belfort, 29 septembre, 3 h. 5, soir.

Général Cambriès, à Guerre, Tours.

Schelestadt m'envoie la dépêche suivante: Strasbourg est pris. Les Prussiens ont pris possession des postes le 28 au matin. La garni- son est prisonnière de guerre; les officiers, en partie, libres sur parole, conservent leurs ar- mes, leurs chevaux, leurs bagages. Capitulation faute de munitions. Restant de la garnison ap- proximative 8 à 10,000 hommes. La citadelle est complètement rasée ainsi que les faubourgs. Il ne reste que le quartier d'Austerlitz qui est un peu conservé.

Les conditions faites par écrit à la popula- tion civile, promettent la plus grande modéra- tion et l'assurance qu'elle sera traitée avec bienveillance.

L'escadre de la Baltique, aux ordres du vi- ce-amiral Bouët-Villaumez, vient de rentrer à Cherbourg, après avoir croisé sur les côtes de la mer du Nord et s'être assurée que l'escadre prussienne continuait à se tenir au fond du port de Jahde.

La surveillance de ces parages et de ceux de la Manche est confiée à deux escadres, com- posées chacune de douze bâtiments, dont sept cuirassés, et notre littoral, non plus que no- tre marine du commerce n'ont à redouter au- cune tentative des bâtiments ennemis.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M^{lle} BERGAULT, place de Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M^{lle} Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières. (359)

La rentrée des classes, à l'École des Frères de Saumur, aura lieu le lundi 3 octobre.

La rentrée du pensionnat de M^{lle} MATHIEU, place de Nantilly, a eu lieu le jeudi 29 septem- bre, et les cours recommenceront le samedi 1^{er} octobre. (356)

La rentrée des classes, dans le pensionnat de M^{me} CAVELIER, aura lieu le lundi 3 octobre.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER A L'AMIABLE,

Le fonds de commerce de segru- verie, exploité à Saumur, carrefour Dacier, par M. Badin. (358)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

—Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalscière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poi- trine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMUN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Ven- dôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Gros-Caillou, commune de St-Lambert-des-Levés,

Appartenant à M. FRENZEL.

Cette propriété se compose d'une maison d'habitation; cour dans laquelle se trouve un hangard; jardin clos de murs, contenant environ seize ares cinquante centiares, dans lequel existe un kiosque.

Facilité de paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (353)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

M. JOSEPH BRAULT, maçon, demeurant à la Fosse-de-Tigné, fait savoir au public, et notamment aux marchands et fournisseurs, qu'il ne paiera aucune des dettes qu'a pu ou pourra contracter LOUISE MARTIN, sa femme. (354)

BOULANGERIE A CÉDER

de suite,

S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

On demande une appren- tie pour les modes et la tingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

USINE A GAZ

DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'adminis- tration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre pro- chain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz, A. FOUCHET. (338)

1867
PARIS



EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J.V. BONN

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spéciali- tés les plus renommées, si même ils ne les surpassent.
Chez Les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Frovaise, Strasbourg.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements: 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS,

PUBLIE:

- 1^o 12 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2^o 24 gravures de modes coloriées;
- 3^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement:

Un an: Départements, 12 fr.; six mois: 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE:

- 1^o 24 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2^o 36 gravures de modes coloriées;
- 3^o 12 planches de broderies et tra- vaux;
- 4^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
- 5^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
- 6^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement:

Un an: Départements, 18 fr.; six mois: 10 fr.

Saumur, P. GODET, imprimeur.